

Comment savoir si mes index sont réels ou estimés ?

12/08/2020



Si vos index sont des **index réels**, c'est que votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD) est venu relever vos index, ou que vous les lui avez communiqués vous-mêmes (via le site internet de votre GRD, par téléphone, ou via une petite pancarte affichée à votre fenêtre). Dans ce cas, la consommation facturée est votre consommation réelle.

Si votre gestionnaire de réseau de distribution n'a pas pu accéder à vos compteurs et/ou que vous ne lui avez transmis aucun index, il **estime** votre consommation. Il fait cette estimation sur la base de l'historique de vos consommations. Pour le gaz, le GRD tient également compte des variations de température. On parle alors d'index estimés. Dans ce cas, la consommation facturée est une consommation estimée.

Lorsque vous recevez votre facture, il est donc important de savoir si les index sont réels ou estimés.

Les fournisseurs ont l'obligation de signaler **sur la facture** si la consommation est estimée ou non.

Vous pouvez demander à tout moment l'historique de vos index **à votre GRD**.

Vous trouverez un modèle de courrier pour demander l'historique et le mode de relevé de vos index [ici](#).

Attention ! Si vos index sont estimés, consultez notre fiche «?Que faire si mes index sont estimés ??».

Si vos index sont des index réels, comparez-les avec les index que vous avez éventuellement communiqués, et comparez-les avec vos index actuels.

Si vous estimez qu'il y a une erreur dans vos index réels, consultez notre fiche «?Mes index sont réels : que faire s'il y a une erreur ???».

Bon à savoir ! Vous pouvez trouver votre GRD et ses coordonnées sur le site de la CWAPE.

Pour plus d'informations sur les index, consultez notre rubrique «?Ma consommation et mes index?»

Publié le 12 août 2020.

